



Collège de
Maisonneuve

Projet de répartition 2017-2018

Ressources enseignantes

Direction des études
2 mai 2017

Versovan ³ 19/5/17

TABLE DES MATIERES

Bilan provisoire de l'utilisation des ressources 2016-2017	3
Répartition des ressources d'enseignement entre les disciplines 2016-2017	4
Projet de répartition – 2017-2018.....	6
Répartition du Volet 1 - 2017-18	7
Tableau des allocations aux disciplines du volet 1 2017-2018	8
Répartition des ressources – Volet 1.....	9
Modèle de répartition basé sur la CI	9
Prévision des effectifs étudiants.....	9
Allocations reçues par le Collège (Volet 1 – enseignement)	9
Détermination de la CI de référence aux fins de distribution des allocations	10
NEJ – nombre moyen d'étudiants par groupe – Annexe 1	10
Calcul des allocations aux départements – Volet 1.....	10
Détermination du nombre de groupe rattaché à un cours.....	10
Détermination des allocations rattachées à un stage (Pi-stage)	12
Détermination des allocations rattachées aux nombreuses préparations (Pi-NP).....	12
Distribution des allocations des disciplines 360 et 300.....	14
Détermination et utilisation des allocations pour encadrement – 2017-2018	15
Détermination et utilisation des allocations pour compenser la diminution de la CI maximale à 85 - 2017-2018	15
Répartition des ressources – Volet 2 et Colonne D (art. 8-5.06).....	16
Coordination départementale et coordination de programme	16
Formation insertion professionnelle (FIP) (1,50 ETC).....	17
Gestion des programmes (2,10 ETC).....	17
Centres d'aide – réussite (2,50 ETC)	17
<i>Projets pédagogiques (réussite, mobilité et réalisation du plan stratégique) (4,00 ETC).....</i>	17
Répartition des ressources – Volet 3	18
Recherche (1,22 ETC)	18
Charges à la formation continue	18
Identification des mises en disponibilité (MED)	18
Calcul des congés partiels.....	18
Annexe 1 – Liste des cours à NEJK 2017-2018.....	19
Annexe 2 – Liste des cours à NEJ 2017-2018.....	20

BILAN PROVISOIRE DE L'UTILISATION DES RESSOURCES 2016-2017

Bilan provisoire de l'utilisation des ressources enseignantes 2016/2017

Financement		Réel 14-15	Prév 15-16	Prév 16-17	
Volet 1 :	P _{prog}	360,12 ETC	360,92 ETC	351,10 ETC	
	Encadrement	9,47 ETC	9,47 ETC	5,04 ETC	
	Coefficient HP	0,22 ETC	0,22 ETC	0,24 ETC	
	SIN - Adaptation enseignement clinique	1,39 ETC	1,39 ETC	1,38 ETC	
	CI Max			1,66 ETC	
	Partie fixe de l'annexe 1-2 (colonne A)	0,34 ETC	0,34 ETC	0,34 ETC	
		371,54 ETC	372,34 ETC	359,76 ETC	
Volet 2 :	P _{cti}	20,64 ETC	20,69 ETC	20,13 ETC	
	Partie fixe de l'annexe 1-2 (colonne B)	6,20 ETC	6,20 ETC	6,20 ETC	
		26,84 ETC	26,89 ETC	26,33 ETC	
8-5.86	Partie fixe de l'annexe 1-2 (colonne D)	5,49 ETC	5,49 ETC	5,04 ETC	
		32,33 ETC	32,38 ETC	31,37 ETC	
Volet 3 :	Partie fixe de l'annexe 1-2 (colonne C)	1,22 ETC	1,22 ETC	1,22 ETC	
	Recyclage	0,60 ETC			
		1,82 ETC	1,22 ETC	1,22 ETC	
Total du financement avant ajustement:		405,69 ETC	405,94 ETC	392,34 ETC	
	Ajustement - RFA				
Total du financement:		405,69 ETC	405,94 ETC	392,34 ETC	
Ressources utilisées					
Volet 1 :	Enseignement	366,73 ETC	372,46 ETC	350,21 ETC	
	Chevauchement de contrats et autres	2,50 ETC	2,20 ETC	3,00 ETC	
	Dégrèvement syndical	3,35 ETC	3,35 ETC	3,35 ETC	
	Suppléance	0,42 ETC	0,52 ETC	0,70 ETC	
	Centre d'aide français			0,25 ETC	
		373,00 ETC	378,53 ETC	357,51 ETC	
		-1,46	-6,19	2,24	
Volet 2 :	Coordination départements	17,44 ETC	17,44 ETC	17,54 ETC	Volet 2
	Coordination programmes	3,84 ETC	3,84 ETC	3,84 ETC	Volet 2
	Coordination de stage TIMINF	0,20 ETC	0,20 ETC	0,20 ETC	Volet 2
	Gestion des programmes	2,91 ETC	1,55 ETC	1,10 ETC	Volet 2
	Centres d'aide	2,75 ETC	2,50 ETC	2,50 ETC	Volet 2
	Projets pédagogiques (réussite, mobilités et réalisation du PS)	3,33 ETC	3,71 ETC	4,49 ETC	Col D (3,94)Volet 2
	Charges à la formation continue	1,79 ETC	2,14 ETC		
	Formation en insertion professionnelle (FIP)	2,00 ETC	0,70 ETC	1,10 ETC	Colonne D
		34,25 ETC	32,07 ETC	30,77 ETC	
		-1,92	0,30	0,60	
Volet 3 :	Recherche	0,81 ETC	1,22 ETC	1,22 ETC	
	Recyclage	0,40 ETC	1,05 ETC	0,27 ETC	
		1,21 ETC	2,27 ETC	1,49 ETC	
		0,61	-1,05	-0,27	
Total des ressources utilisées avant ajustements:		408,46 ETC	412,87 ETC	389,77 ETC	
	Ajustement - Grève 2015/2016		1,30 ETC		
Total des ressources utilisées:		408,46 ETC	414,17 ETC	389,77 ETC	
Surembauche ou sous-emploi					
(Surembauche) sous-emploi de l'année courante					
	Recyclage non utilisé	(2,77)ETC	(8,24)ETC	2,57 ETC	
	Ajustement RFA - années antérieures	1,05 ETC			
		(2,86)ETC	(0,33)ETC		
(Surembauche) sous-emploi cumulé		9,92 ETC	1,35 ETC	3,97 ETC	

Montant à confirmer

2017-04-27

RÉPARTITION DES RESSOURCES D'ENSEIGNEMENT ENTRE LES DISCIPLINES 2016-2017

RÉPARTITION DES RESSOURCES D'ENSEIGNEMENT ENTRE LES DISCIPLINES 2016-2017

	Répartition de l'allocation entre les 3 volets											Total nombre d'enseignants (ETC)
	Volet 1			Volet 2				Volet 3		Autre (ETC)	D'agrègement (ETC)	
	Enseignement Autonome	Enseignement Hiver	Enseignement Total	Encadrement (ETC)	D'agrègement (ETC)	coord. dpt. (ETC)	coord. prov. (ETC)	D'agrègement (ETC)				
101	6,4015	6,5885	12,9900	0,1330	0,0000	0,9600	0,0800	0,2500	0,0000	0,0000	0,0000	14,4130
109	7,0593	6,5683	13,6275	0,3910	0,2500	0,7000	0,0800	0,0860	0,0000	0,0000	0,0000	15,1145
111	8,1277	8,5453	16,6730	0,0000	0,0000	1,4200	0,1400	0,3500	0,0000	0,2700	0,0000	18,8530
120	4,0890	5,6569	9,7459	0,0050	0,7500	0,8200	0,1500	0,1750	0,0000	0,0000	0,0000	11,6459
180	17,0384	21,6475	38,6859	0,0000	0,0000	2,2300	0,1400	1,1000	0,0000	0,0000	0,0000	42,2559
201	11,5513	12,9513	24,5026	0,7650	0,6000	0,6900	0,2700	0,8250	0,0000	0,0000	0,0000	27,4526
202	6,0751	6,2415	12,3166	0,1920	0,0000	0,9200	0,0400	0,4500	0,0000	0,0000	0,0000	13,9186
203	6,4680	6,9421	13,4300	0,2520	0,0000	0,8800	0,3400	0,7500	0,0000	0,0000	0,0000	15,7292
206	0,2303	0,3338	0,5640	0,0000	0,0000			0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,5640
210	0,9000	0,8400	1,7400	0,0000	0,0000			0,1000	0,0000	0,0000	0,0000	1,8400
221	0,6563	0,5000	1,1563	0,0000	0,0000			0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	1,1563
243	4,1079	3,8621	7,9700	0,0000	0,0000	0,6800	0,1900	0,5000	0,0000	0,0000	0,0000	9,3400
243TPC	0,4421	0,4421	0,8841	0,0000	0,0000			0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,8841
265	0,6043	0,5983	1,2025	0,0000	0,0000	0,6200	0,1000	0,0200	0,0000	0,0000	0,0000	1,9425
310	10,7780	11,0086	21,7866	0,1260	0,0000	0,9400	0,2500	0,2000	0,0000	0,2000	0,0000	23,5026
320	1,0977	0,9850	2,0827	0,0300	0,0000			0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	2,1127
330	2,5635	2,1635	4,7270	0,0880	0,0000	0,4300	0,0300	0,2250	0,0000	0,0000	0,0000	5,5000
340	11,6103	9,5634	21,1737	0,7660	0,0000	0,6200	0,3000	0,5800	0,0000	0,0000	0,0000	23,4397
350	5,9779	5,6791	11,6570	0,2510	0,2500	0,4500	0,0900	0,3750	0,0000	0,0000	0,0000	13,0730
383	2,5775	2,4138	4,9913	0,1350	0,0000	0,6400	0,0700	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	5,8363
385	2,1400	2,0400	4,1800	0,1000	0,7500			0,8500	0,0000	0,0000	0,0000	6,1800
387	3,1188	3,4270	6,5458	0,1460	0,0000			0,1000	0,0000	0,0000	0,0000	6,7918
388	4,7160	5,3174	10,0334	0,0010	0,0000	0,5400	0,1500	0,4500	0,0000	0,0000	0,0000	11,1744
410	9,9585	10,7206	20,6791	0,1830	0,0000	0,8200	0,3100	0,2500	0,0000	0,0000	0,0000	22,2421
412	0,6973	0,6868	1,3840	0,0000	0,0000	0,6600	0,2200	0,1600	0,0000	0,0000	0,0000	1,3840
420	6,0938	6,3544	12,4482	0,0350	0,0000			0,0000	0,0000	0,2428	0,0000	13,7680
520	1,1198	0,9900	2,1098	0,0200	0,0000			0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	2,1298
582	5,7082	5,8659	11,5741	0,0230	0,0000	0,6600	0,1400	0,0880	0,0000	0,0000	0,0000	12,4851
601	21,1480	16,1617	37,3097	1,1110	1,0000	1,1100	0,3600	1,0750	0,0000	0,6000	0,0000	42,5657
604	6,5803	6,5944	13,1747	0,2730	0,0000	0,3200		0,1000	0,0000	0,0000	0,0000	13,8677
607	1,4678	1,4283	2,8960	0,0290	0,0000			0,3000	0,0000	0,0000	0,0000	3,2250
609	0,5150	0,4018	0,9168	0,0000	0,0000	0,3300	0,0900	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	1,3368
154				0,1000	0,0000	0,1000		0,2500	0,0000	0,0000	0,0000	0,3500
SOUS-TOTAL	171,6388	173,5187	345,1575	5,0550	3,6000	17,5400	3,8400	9,3890	1,4900	0,0000	0,0000	389,7715
Prévision-Suppléance												0,7000
Prévision-Chevauchement et autres												3,0000
TOTAL	171,6388	173,5187	345,1575	5,0550	3,6000	17,5400	3,8400	9,3890	1,4900	0,0000	0,0000	389,7715

Ventilation des libérations par volet

Syndicat	Centre d'aide français	Gestion des prog.	Centres d'aide	Projets réussite éducative	Mobilité étudiante	FIP	Coord. Stages TIM/INF	Recherche	Recyclage
	Volet 1	Volet 2	Volet 2	Colonne D Volet 2	Colonne D Volet 2	Colonne D	Volet 2	Volet 3	Volet 3
0,2500			0,2500	0,0660					
0,7500		0,2500		0,1750					0,2700
0,6000		0,1250	0,2500	0,8500		0,1000		0,1000	
			0,2500	0,1000		0,1000			
			0,2500	0,4000		0,1000		0,0772	
						0,1000			
		0,1000		0,4000					
				0,0200					
						0,1000		0,2000	
		0,1250				0,1000			
0,2500			0,2500	0,3300					
				0,3750					
0,7500				0,8500					
		0,2500				0,1000			
						0,2000			
						0,1000			
							0,1100	0,2428	
							0,0880		
0,7500	0,2500		0,7500	0,2500	0,0750			0,6000	
						0,1000			
			0,2500						
						0,0500			
		0,2500							
3,3500	0,2500	1,1000	2,5000	3,9680	0,5250	1,1000	0,1980	1,2200	0,2700

PROJET DE RÉPARTITION – 2017-2018

Collège de Maisonneuve Projet de répartition des ressources d'enseignement 2017-2018 (2 mai 2017)

Allocations disponibles

Volet 1 : Pi_{pro1}	343,47 ETC
Encadrement	5,04 ETC
Coefficient HP	0,24 ETC
Allocation - Adptation enseignement clinique	1,36 ETC
Partie fixe du volet 1	0,34 ETC
CI maximale (85)	1,66 ETC
	<u>352,11 ETC</u>
Volet 2 : Pi_{ed} (moyenne des dernières années)	19,56 ETC
Partie fixe du volet 2	6,20 ETC
	<u>25,76 ETC</u>
Volet 3 : Annexe I - 2	1,22 ETC
8-5.06 Partie fixe	5,04 ETC
Total de la subvention prévue	<u>384,13 ETC</u>
Sous embauche cumulative 2016-17	3,92 ETC
Total disponible pour 2017-18	<u>388,05 ETC</u>

Engagements prévus

Volet 1 : Enseignement		333,01 ETC
Encadrement (automne et hiver)		5,04 ETC
CI maximale - 85		0,50 ETC
Chevauchements et autres	0,73%	2,50 ETC
Dégrèvement syndical		3,35 ETC
Suppléance	0,20%	0,70 ETC
Réserve réalisation des prévisions	2,07%	7,11 ETC
		<u>352,21 ETC</u>
Volet 2 : Coordination départements		15,35 ETC
Coordination programmes et PIEP		4,16 ETC
Coordination de stages		1,36 ETC
Formation en insertion professionnelle (FIP)	8-5.06	1,50 ETC
Gestion des programmes		2,10 ETC
Centres d'aide - réussite		2,50 ETC
Projets péd. (réussite, mobilité et réalisation PS)	8-5.06 partie I	4,00 ETC
Centre d'aide - Accord		0,25 ETC
Réserve		0,40 ETC
		<u>31,62 ETC</u>
Volet 3 : Recherche		1,22 ETC
Total des engagements prévus:		<u>385,05 ETC</u>
Sous embauche non affectée		3,00 ETC
Total		<u>388,05 ETC</u>

RÉPARTITION DU VOLET 1 - 2017-2018

Répartition du volet 1 - 2017/2018			
Ressources disponibles			
Prévision de financement PES Volet #1			343,47
Encadrement			5,04
Coefficient HP			0,24
Allocation - Adaptation enseignement clinique			1,36
Partie fixe du volet 1			0,34
CI maximale (85)			1,66
Total du financement avant 8-5.13(d)			352,11
Utilisation des ressources			
PI- Enseignement			332,92
Encadrement (automne et hiver)			5,03
CI maximale (85)			0,50
Total enseignement			338,45
Chevauchement de contrat	0,73%	2,50	
Dégrèvement syndical		3,35	
Suppléance	0,20%	0,70	
			6,55
Total utilisation des ressources			345,00
Réserve			
Art. 8-5.08 a)	2,07%		7,11
Total			352,11

TABLEAU DES ALLOCATIONS AUX DISCIPLINES DU VOILE 1 2017-2018

Allocations aux disciplines 2017/2018 - Volet 1														
Discipline	AUTOMNE							HIVER						
	PI-TL	PI-S	PI-NP	Sous total - PI	Encadrement club	CI Max 65	Total Session	PI-TL	PI-S	PI-NP	Sous total - PI	Encadrement club	CI Max 65	Total Session
	1	2	4	5 n=1-2-4	6	7	8 n=5-6-7	9	10	12	13 n=9-10-12	14	16	16 n=13-14-16
			0,9665											
101	5,6082	-	-	5,6082	0,0460		5,6542	5,9019	-	-	5,9019	0,0460		5,9479
109	7,1736	-	-	7,1736	0,2020		7,3756	6,9907	-	-	6,9907	0,2020		6,2927
111	3,1688	4,8121	-	7,9809			7,9809	3,4005	5,9833	-	8,7838	-		8,7838
120	3,2425	-	-	3,2425			3,2425	2,6960	1,7610	0,0046	4,4616	-		4,4616
154	0,7580	-	-	0,7580			0,7580	0,7256	-	-	0,7256	-		0,7256
180	19,0775	-	-	19,0775			19,0775	17,6839	-	-	17,6839	-		17,6839
201	11,9915	-	-	11,9915	0,3630		12,3545	11,5189	-	-	11,5189	0,3630		11,8819
202	6,6206	-	-	6,6206	0,1260		6,7466	5,3609	-	-	5,3609	0,1260		5,4859
208	6,0985	-	-	6,0985	0,1260		6,2245	6,0893	-	-	6,0893	0,1260		6,2153
209	0,1423	-	-	0,1423	0,0040		0,1463	0,3356	-	-	0,3356	0,0040		0,3396
210	0,9290	-	0,1061	1,0351			1,0351	1,0024	-	0,1711	1,1735	-		1,1735
221	0,6646	-	0,0104	0,6750			0,6750	0,6225	-	0,0271	0,6996	-		0,6996
243TPC	0,5448	-	0,0210	0,5658			0,5658	0,5626	-	0,0217	0,5743	-		0,5743
265	0,5400	-	0,1166	0,6566			0,6566	0,4308	0,1667	0,0329	0,6304	-		0,6304
243	4,1174	-	0,1010	4,2184			4,2184	4,2046	0,6216	0,0051	4,8314	-		4,8314
310	9,1660	1,9927	-	11,1588			11,1588	7,5139	3,9662	-	11,4800	-		11,4800
320	0,9523	-	-	0,9523	0,0210		0,9733	1,0175	-	0,0247	1,0421	0,0210		1,0631
330	2,7186	-	-	2,7186	0,0720		2,7906	2,0279	-	-	2,0279	0,0720		2,0999
340	10,9923	-	-	10,9923	0,3010		11,2933	6,4262	-	-	6,4262	0,3010		8,7272
350	5,8038	-	-	5,8038	0,1630		5,9668	4,7192	-	-	4,7192	0,1630		4,8762
383	3,2164	-	-	3,2164	0,0810		3,2974	1,9662	-	-	1,9662	0,0810		2,0772
385	2,2195	-	-	2,2195	0,0620		2,2815	1,7607	-	0,0087	1,7643	0,0620		1,8263
387	3,8958	-	-	3,8958	0,1090		4,0048	2,6932	-	0,0037	2,6968	0,1090		2,8058
393	4,7429	-	-	4,7429			4,7429	3,5415	0,9669	-	4,5084	-		4,5084
410	9,9382	-	-	9,9382	0,0930		10,0312	8,8672	1,0365	0,0284	9,9321	0,0930		10,0251
412	0,7800	-	-	0,7800	0,0070		0,7870	0,6000	-	0,0131	0,6131	0,0070		0,6201
420	7,0612	-	-	7,0612			7,0612	4,5767	0,8194	0,0706	5,4668	-		5,4668
520	0,9050	-	0,0090	0,9140	0,0050		0,9190	0,7505	-	0,0227	0,7733	0,0050		0,7783
582	5,8526	-	-	5,8526	0,1100		5,9626	5,2205	1,3000	-	6,5205	0,1100		6,5305
601	19,3594	-	-	19,3594	0,5460		19,9054	15,8102	-	-	15,8102	0,5460		16,3562
604	6,3339	-	-	6,3339	0,1770		6,5109	5,1395	-	-	5,1395	0,1770		5,3165
607	1,3344	-	0,0190	1,3534			1,3534	1,1716	-	0,0736	1,2452	-		1,2452
609	0,4248	-	0,0304	0,4552			0,4552	0,3138	-	-	0,3138	-		0,3138
Total	166,3745	6,8048	0,4134	173,5927	2,5130	0,0000	176,1057	142,7562	16,0215	0,5531	159,3309	2,5130	0,0000	161,8439

RÉPARTITION DES RESSOURCES – VOLET 1

Modèle de répartition basé sur la CI

Vous trouverez ci-joint les balises du modèle de répartition des ressources enseignantes pour l'année 2017-2018.

Ce modèle repose sur l'affirmation que la charge individuelle (CI), telle que définie dans la convention collective des enseignants, est le meilleur moyen pour évaluer la charge d'un enseignant et tenir compte des principaux éléments de la tâche d'un enseignant.

Prévision des effectifs étudiants

La prévision des effectifs étudiants est effectuée de la même façon que les années précédentes. Cette dernière est établie en tenant compte du comportement des effectifs étudiants au cours des années antérieures (3 à 5 ans).

Tel que le prévoit la convention aux articles 8-5.08 et 8-5.14, ce projet de répartition des ressources enseignantes est déposé à la rencontre du comité des relations de travail du 12 avril 2017.

Les allocations seront distribuées dans les départements le 2 mai 2017. À partir des allocations distribuées, le coordonnateur du département doit élaborer un projet de répartition des charges d'enseignement pour l'année. Ce projet de répartition est revu et corrigé au mois de novembre pour la session d'hiver. Des ajustements quant au nombre de groupes ouverts et au nombre de stagiaires dans chacun des stages, se feront au mois d'août pour la session d'automne et au mois de janvier pour la session d'hiver.

Allocations reçues par le Collège (Volet 1 – enseignement)

Lors de la préparation du projet de répartition, une prévision des effectifs étudiants est établie pour le 20 septembre et le 15 février (date limite d'abandon d'un cours) pour chacun des cours. Le financement du Collège est basé sur le nombre d'étudiants inscrits à ces deux dates.

Cette prévision des effectifs étudiants sert à établir le nombre total de ressources (Pi-Norme) disponibles (Équivalent temps complet – ETC) pour l'année dans le volet enseignement (Volet 1). Le Collège remet au syndicat cette prévision de financement lors du projet de répartition.

Détermination de la CI de référence aux fins de distribution des allocations

La charge individuelle de référence (CI-REF) est établie en tenant compte des ressources disponibles. Le total des ressources disponibles du volet 1 nous permettra de déterminer la CI de référence utilisée aux fins de la distribution des ressources de l'année courante. La CI de référence nous permet de distribuer l'ensemble des ressources disponibles du volet 1, après avoir soustrait de celles-ci les éléments suivants :

- Libération syndicale
- Suppléance anticipée 2017-18
- Chevauchement de contrat anticipé 2017-18
- Réserve – Non réalisation des prévisions

NEJ – nombre moyen d'étudiants par groupe – Annexe 1

Le NEJ est le nombre moyen d'étudiants pour un cours donné. Les NEJ de chacun des cours sont déterminés de la façon suivante : pour tous les cours ayant un maximum supérieur à 12, le NEJ a été établi en divisant le maximum par groupe par un facteur de 1,20. En ce qui concerne les cours ayant un maximum plus petit ou égal à 12, le maximum du cours est utilisé comme NEJ.

Pour ce qui est des nouveaux cours de l'année 2017-2018, le NEJ est déterminé en se référant à d'anciens cours ou à des cours actuels similaires. S'il est impossible de trouver l'équivalent, des discussions ont lieu avec le coordonnateur afin d'établir un NEJ. Vous retrouverez la liste des NEJ à l'annexe 1.

CALCUL DES ALLOCATIONS AUX DÉPARTEMENTS – VOLET 1

Détermination du nombre de groupe rattaché à un cours

À partir de la prévision de clientèle, un nombre de groupes est ouvert pour chaque cours en fonction de la clientèle du 20 septembre pour la session d'automne et du 15 février pour la session d'hiver.

Aux fins de calcul de l'allocation, le nombre de groupe utilisé est la partie entière du résultat de l'équation suivante :

$$= \frac{\text{Nombre d'étudiants inscrits (IC) dans un cours}}{\text{NEJ du cours}}$$

De plus, si la différence entre le résultat de l'équation et la partie entière du résultat remplit une des deux conditions ci-dessous un groupe est ajouté :

- la différence est supérieure à 0,50 ;
- le résultat de l'équation divisé par la partie entière du résultat de l'équation est supérieur à 1,20.

DÉTERMINATION DES ALLOCATIONS RATTACHÉES À UN COURS (Pi-TL)

Une CI est calculée pour chacun des cours et tient compte des mêmes paramètres que le calcul d'une CI pour un enseignant, soit le nombre d'heures contact (HC), le nombre d'heures de préparation (HP), le nombre de période-étudiant-semaine (PES) et le nombre d'étudiants semaine (NES). Les allocations rattachées au cours sont égales à la CI du cours divisée par la CI de référence.

1. Allocations rattachées au nombre d'heures contact et au nombre d'étudiants (Pi-HC) pour un cours :

$$Pi-HC = \frac{(Nb. de groupes * pond. du cours (T-L) * 1,2) + (Nb. d'étu. * pond. du cours (T-L) * 0,04)}{CI de référence}$$

2. Allocations rattachées au nombre d'heures contact et au nombre d'étudiants (Pi-HC) pour un cours d'enseignement clinique (stage en Soins infirmiers) :

$$Pi-HC = \frac{(Nb. de groupes * pond. du cours (T-L) * 1,28) + (Nb. d'étu. * pond. du cours (T-L) * 0,04)}{CI de référence}$$

3. Allocations rattachées au nombre d'heures de préparation (Pi-HP)

Pour déterminer la CI correspondante au HP, il faut :

- a) Déterminer le nombre théorique d'enseignants (p) nécessaires pour dispenser tous les groupes de ce cours
- b) Multiplier ce résultat par la pondération du cours (T-L)
- c) Multiplier le produit obtenu par le facteur de préparation 0,9 (facteur utilisé dans la formule de CI lorsqu'un enseignant a deux préparations ou moins)

$$p = \left[\frac{Pi-HC * CI de référence}{CI de référence - (pond. du cours (T-L) * facteur de préparation 0,9)} \right] + 1$$

$$CI-HP = p * pondération du cours (T-L) * 0,9$$

$$Pi-HP = \frac{CI-HP}{CI de référence}$$

4. Allocations rattachées au nombre d'étudiants semaine (Pi-NES)

Afin de tenir compte du grand nombre d'étudiants semaine (NES) dans certains cours de plusieurs disciplines, une allocation spécifique est accordée en calculant le nombre moyen d'étudiants inscrits. Pour ce faire :

$$Pi-NES = \frac{(0,01 * (IC/Pi-HC + Pi-HP))}{CI \text{ de référence}}$$

Cette allocation n'est pas allouée pour les cours dont la pondération est inférieure ou égale à deux (2) heures.

Détermination des allocations rattachées à un stage (Pi-stage)

Le même raisonnement s'applique pour un cours-stage. On détermine la CI correspondante au stage utilisant le Nejk associé à ce stage et on divise le résultat par la CI de référence afin de déterminer un Pi-stage.

1. Allocations rattachées à un cours stage (Pi-stage)

Les allocations sont calculées en fonction du Nejk attribué au stage. Le Nejk est le rapport étudiant/enseignant propre au stage supervisé dont on calcule la CI.

$$CI \text{ du stage} = \frac{Nb. \text{ d'étudiants}}{Nejk \text{ du stage}} * 40 * 0,89 * R$$

$$Pi\text{-stage} = \frac{CI \text{ du stage}}{CI \text{ de référence}}$$

Important – À compter de 2017-2018, pour tous les nouveaux cours de stages, un NEJK sera déterminé en fonction des tâches réalisées par l'enseignant dans le cours de stage.

Détermination des allocations rattachées aux nombreuses préparations (Pi-NP)

Le calcul des préparations nombreuses, dépend du ratio moyen de cours différents par enseignant établie à l'aide du calcul de Pi. Cette allocation s'ajoute au mode de calcul afin de déterminer les ressources à répartir à chacune des disciplines dans le cadre du Volet I. Si le nombre de cours différents par enseignant équivalent temps complet (R) est égal ou inférieur à 2, aucune allocation supplémentaire n'est accordée.

Pour l'année 2017-2018, les ressources calculées selon les formules à la page suivante seront distribuées dans les disciplines que si la répartition proposée par le département démontre que des enseignants doivent faire plus de deux préparations et que le département ne peut faire autrement. Elles seront distribuées en tenant compte du nombre d'enseignants dépassant 2 préparations.

Si le nombre de cours différents par enseignant équivalent temps complet (R) est plus grand que deux, le PiNP sera calculé de la façon suivante :

- Si le nombre de cours différents par ETC-session (R) est plus grand que 2 et inférieur ou égal à 3, les allocations seront attribuées en appliquant la formule suivante :

$$Pi-NP = \frac{(1,1 - 0,9) * (R-2) * Total\ pond.\ (T-L)}{CI\ de\ référence}$$

- Si le nombre de cours différents par ETC-session (R) est plus grand que 3 et inférieur ou égal à 4, les allocations seront attribuées en appliquant la formule suivante :

$$Pi-NP = \frac{((1,1 - 0,9) * (4-R) + (1,75 - 0,9) * (R-3)) * Total\ pond.\ (T-L)}{CI\ de\ référence}$$

- Si le nombre de cours différents par ETC-session (R) est plus grand que 4, les allocations seront attribuées en appliquant la formule suivante :

$$Pi-NP = \frac{(1,75 - 0,9) * Total\ pond.\ (T-L)}{CI\ de\ référence}$$

Distribution des allocations des disciplines 360 et 300

Pour l'année 2017-2018

- Les cours 360-300 et 360-301 sont attribués à la discipline Mathématiques (201).
- Le cours 360-701 est attribué à la discipline Mathématiques (201).
- Les cours 300-300 et 300-301 seront attribués en fonction des règles de répartition présentée dans le tableau ci-dessous, à la condition qu'aucun professeur des disciplines de sciences humaines (320, 330, 350, 383, 385, 387, 401/410) ciblées pour enseigner le cours 300-300 et 300-301 ne soit mis en disponibilité (MED) pour l'année 2017-2018 :

	SCH 300	SCH 301	SCH 300	SCH 301
	automne	automne	hiver	hiver
Administration - 300.32	ÉCO	ADM	ÉCO	ADM
Individu - 300.33	PSY	PSY	SOC	PSY
Justice et société - 300.34				
Monde - 300.35	SOC	PSY	SOC	POL
Double DEC - 200.12	SOC	PSY	SOC	
Cheminement particulier	SOC	PSY	SOC	

Pour l'année 2017-2018, les groupes-cours de 300-300 et 300-301 enseignés aux étudiants du nouveau profil 300.34 *Justice et société*, seront utilisés en premier lieu pour compléter la tâche des enseignants de sciences humaines qui se retrouveraient mis en disponibilité. Si des groupes-cours demeurent toujours disponibles après cette distribution, ils seront distribués en alternance entre les disciplines Psychologie et Sociologie en commençant par la discipline Psychologie.

Détermination et utilisation des allocations pour encadrement – 2017-2018

Pour l'année 2017-2018, les allocations sont de 5,04 ETC.

Le nombre d'ETC distribués pour chacun des départements a été déterminé de la façon suivante :

L'allocation de 5,04 ETC est distribuée dans chacun des départements en abaissant le nombre de PES moyen à 334 et en calculant les ETC nécessaires pour compenser cette diminution. L'allocation à chacun des départements a été calculée en se servant de la formule de la CI et en utilisant pour année de référence la prévision de l'année 2017-2018.

Ces allocations pourront servir à diminuer la taille de certains groupes ou être ajoutées aux allocations de la discipline selon la recommandation du département.

Détermination et utilisation des allocations pour compenser la diminution de la CI maximale à 85 - 2017-2018

Pour l'année 2017-2018, ces allocations seront de 1,66 ETC et elles seront distribuées de la façon suivante : 1,16 etc sera ajouté au volet 1 pour distribution et un montant de 0,50 etc servira à couvrir les dépassements.

RÉPARTITION DES RESSOURCES – VOLET 2 ET COLONNE D (ART. 8-5.06)

Coordination départementale et coordination de programme

Les ressources allouées à la coordination départementale, coordination de programme, coordination de stage et la réalisation de la PIEP seront de l'ordre de 81% des allocations alloués au volet 2. Pour l'année 2017-18, elles seront réparties comme suit :

Distribution des allocations de coordination 2 mai 2017					
		Total départ	Total stages	Total programme et PIEP	Allocation totale
	25,79				
	81%	79%	7%	14%	100%
75,4%	19,45				
5,6%	1,44				
81%	20,89	15,37	1,36	4,16	20,89
Biologie	101	0,62			0,62
Éducation physique	109	0,67			0,67
Techniques d'hygiène dentaire	111	1,18	0,18	0,22	1,58
Techniques de diététique	120	0,62	0,08	0,22	0,92
TPQA	154	0,24	0,00	0,15	0,39
Soins infirmiers	180	1,33	0,25	0,22	1,80
Mathématiques	201	0,76			0,76
Chimie	202	0,87			0,87
Physique et géologie	203	0,72			0,72
Techniques de procédés chimiques	210	0,60	0,08	0,22	0,90
Électrotechnique	243	0,56	0,11	0,25	0,93
Techniques auxiliaires de la justice	310	0,75	0,21	0,29	1,24
Histoire et géographie	320	0,37			0,37
Philosophie	340	0,64			0,64
Psychologie	350	0,47			0,47
Sciences sociales	383	0,63			0,63
Techniques de la documentation	393	0,55	0,11	0,22	0,88
Techniques administratives et TBU	410	0,78	0,14	0,29	1,21
Informatique	420	0,54	0,11	0,29	0,94
Techn. d'intégration multimédia	582	0,51	0,08	0,22	0,81
Français/HART	601	1,20			1,20
Langues modernes	604	0,57			0,57
					0,00
Arts et lettres				0,29	0,29
Sciences nature				0,29	0,29
Sciences humaines				0,29	0,29
Sciences, lettres et arts				0,29	0,29
Sciences, informatique et math.				0,29	0,29
Double DEC				0,07	0,07
Total		15,37	1,36	4,09	20,82

Formation insertion professionnelle (FIP) (1,50 ETC)

Les allocations attribuées à la FIP pour l'année 2017-18 sont de 1,500 ETC. La formation en insertion, aura lieu à l'automne 2017. Cette allocation est basée sur une prévision de 15 enseignants inscrits à la formation en insertion professionnelle (0.100 ETC par enseignant). Les enseignants bénéficiant de cette libération seront déterminés ultérieurement.

Gestion des programmes (2,10 ETC)

Les allocations seront attribuées de la façon suivante dans les départements :

Tech. des procédés et de la qualité des aliments - disc. 154	0,25 ETC
Tech. de procédés chimiques – disc. à déterminer	0,25 ETC
Tech. de la documentation – disc. 393	0,25 ETC
Tech. administratives – disc. 410	0,25 ETC
Tech. informatiques - disc. 420	0,50 ETC
Tech. policières – disc. 310	0,35 ETC
Sciences natures – disc. à déterminer	0,25 ETC

Centres d'aide – réussite (2,50 ETC)

Les allocations prévues pour les centres d'aide sont les suivantes :

L'Accord :	0,750 ETC
L'ARP :	0,250 ETC
L'AMI :	0,250 ETC
L'APOGÉ :	0,250 ETC
L'ARB :	0,250 ETC
L'ARC :	0,250 ETC
Centre d'aide SIN :	0,250 ETC
Centre d'aide en langues :	0,250 ETC

Projets pédagogiques (réussite, mobilité et réalisation du plan stratégique) (4,00 ETC)

Les départements qui recevront des allocations pour la réalisation d'un ou de plusieurs projets pédagogiques seront déterminés suite à l'analyse des projets déposés. Les réponses d'acceptation du projet seront envoyées dans les départements au plus tard le 2 mai prochain.

RÉPARTITION DES RESSOURCES – VOLET 3

Recherche (1,22 ETC)

L'allocation prévue en lien avec la recherche est de 1,22 ETC. seront distribuée de la façon suivante : (à venir)

CHARGES À LA FORMATION CONTINUE

Les charges à la formation continue ne font pas partie du projet de répartition mais elles apparaissent ici à titre indicatif. Elles seront distribuées de la façon suivante :

- 0,5 charge dans la discipline 154
- 1 charge dans la discipline 180
- 1 charge dans la discipline 210
- 1 charge dans la discipline 412
- 1 charge dans la discipline 420
- 1 charge dans la discipline 582

Un résiduel de 0,35 d'une charge sera attribuée ultérieurement.

IDENTIFICATION DES MISES EN DISPONIBILITÉ (MED)

Les enseignants susceptibles d'être mis en disponibilités seront présentés au CRT du 2 mai 2017.

CALCUL DES CONGÉS PARTIELS

Le congé partiel (PVRTT) sera déterminé tel que le prévoit l'article 5-14.09.

ANNEXE 1 LISTE DES COURS À NEJK 2017-2018

2017/2018	
Numéro du cours	NEJK ajusté
111-EGQ-MA	6
111-EES-MA	7,88
111-EGM-MA	25,22
111-EGT-MA	25,22
120-613-MA	6,57
243-611-MA	15,75
243-645-MA	15,75
265-424-MA	32,04
310-330-MA	46,72
310-431-MA	53,89
310-534-MA	27,66
310-636-MA	13,14
310-EEQ-MA	55,75
393-AAX-09	40,5
393-AAY-09	40,5
410-695-MA	39,5
410-696-MA	39,5
410-697-MA	39,5
420-D54-MA	15,75
420-R73-MA	15,75
582-655-MA	19,78

ANNEXE 2 – LISTE DES COURS À NEJ 2017-2018